



## COMMUNE DE GODEWAERSVELDE

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 14 JUIN 2021

Le quatorze juin deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GODEWAERSVELDE s'est réuni en session ordinaire au centre socio culturel, 273 rue de Boeschèpe, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine VERMEULEN, Maire.

Membres en exercice : 19      présents : 16      votants : 19

Présents Antoine VERMEULEN, Serge SOODTS, Nathalie CAREMELLE, Marie-Noelle DEHEEGER, Gérard MARIS, Yves WALLE, Catherine OLIVIER, Brigitte GELOEN, Luc BENAULT, Aurélien ROYAL, Nicolas CARTON, Sabrina TROLONG, Lucie GHYS, Sophie HOUSSIN, Hervé WALRAEVE, Jean-François FOURNIER,

Absents Nathalie GUASCH-SABORIT, pouvoir à Jean-François FOURNIER, Mikaëlla KINDT rejoint l'assemblée à partir de la délibération DE2021/18. Martial WAEGHEMAEKER, rejoint l'assemblée à partir de la délibération DE2021/19.

Madame Nathalie CAREMELLE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 13 avril 2021 est approuvé.

Il est porté à la connaissance de l'assemblée les décisions prises par le Maire, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Locales :

- **Exercice du droit de préemption urbain (DPU)**

Auparavant exercé par la commune, le droit de préemption urbain est à présent exercé par le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, sur avis du Maire.

N°	Date avis mairie	Bâti	Vendeur	Adresse	Section	Décision
13	10/04/2021	Non	SCI Callicanes	ZA Callicanes	ZA 536 ZA 538 ZA 542	Renonciation
14	24/04/2021	Oui	Indivision PRUVOST	1581 route de Callicanes	ZA 67	Renonciation
15	04/05/2021	Oui	CUVELIER Simonne	39 rue d'Eecke	AC 118 AC 119	Renonciation
16	05/05/2021	Oui	HOUVENAGHEL Catherine	304 rue de Callicanes	AA 13	Renonciation
17	12/05/2021	Oui	WINCKEL Julien HUYVAERT Maryse	127 rue du Mt des Cats	AC 38	Renonciation
18	12/05/2021	Oui	JANSSOONE Catherine, Aline, Nathalie, Annie, Virginie	360 rue de Steenvoorde	AA 220	Renonciation
19	22/05/2021	Oui	WOUTS Mélanie	248 rue de Callicanes	AA 19 AA 313	Renonciation

- **Demande de subvention**

N°	Date	Objet
DEC2021/10	31/05/2021	Demande de subvention à l'Etat en faveur des cantines scolaires pour l'achat d'équipements dans le cadre de la création d'une cuisine de production au restaurant scolaire.
DEC2021/11	28/05/2021	Demande de subvention au Département du Nord au titre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération 2021 (DASRDA) dans le cadre du renforcement de la signalisation du carrefour des estaminets RD18/RD69.

- **Urbanisme**

N°	Date	Objet
DEC2021/9	21/05/2021	Dépôt d'une déclaration préalable pour des travaux de réfection de la toiture du musée de la vie frontalière.
DEC2021/14	31/05/2021	Dépôt d'une déclaration préalable pour des travaux de réfection de la toiture et des menuiseries à l'école Jacques Prévert.

- **Marché public**

N°	Date	Objet
DEC2021/8	21/04/2021	Signature d'un avenant au contrat d'assurance SMACL pour l'exposition temporaire Nicolas Joseph Ruysen au musée de la vie frontalière.

- **Indemnisation sinistre**

N°	Date	Objet
DEC2021/7	29/04/2021	Acceptation de l'indemnisation de 840,00 € de la SMACL pour les frais d'honoraires d'avocat : recours contre l'arrêté de catastrophe naturelle publié le 9 août 2019.

- **Délivrance de concessions au cimetière**

N°	Date	Durée	Type	Concession	Titulaire
DEC2021/12	27/05/2021	50 ans	Terrain	Individuelle	xxx
DEC2021/13	27/05/2021	50 ans	Terrain	Familiale	xxx

Le Conseil Municipal prend Acte de ces décisions.

**DE2021/17. DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION HAUT-DE-FRANCE POUR LA RENOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE AU TITRE DU FONDS SPECIAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES.**

Une étude de faisabilité a été commandée le 2 avril 2021 auprès de la SARL David HUYGHE pour des travaux d'aménagement de la mairie et de mise aux normes PMR de la mairie,

Vu les résultats de l'étude remis par la SARL David Huyghe et considérant que les études et travaux pourraient être financés à hauteur de 30 % par la Région Hauts-de-France, dans le cadre de l'appel à projets "fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires",

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France au titre de l'appel à projet précité selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles	H.T	Recettes prévisionnelles	H.T
Coût études + travaux	397 900 €	Région Hauts-de-France 30 % Commune de Godewaersvelde	119 370,00 € 278 530,00 €

Vu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le maire à solliciter auprès de la Région Hauts-de-France, une part du "fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires" à hauteur de 119 370 € pour un montant total prévisionnel de 397 900 € pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie.

**DE2021/18. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2.**

Vu la délibération 2021/5 du 27 février 2021 relative au vote du budget primitif 2021,

Vu la délibération 2021/11 du 13 avril 2021 relative au vote de la décision modificative budgétaire n°1,

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,

Vu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la décision modificative budgétaire suivante :

ARTICLE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	DM 2
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			
722/042	Frais en régie	2 968,93 €	11 583,24 €
<b>TOTAL</b>			<b>11 583,24 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
60628	Autres fournitures non stockées	13 000,00 €	11 583,24 €
<b>TOTAL</b>			<b>11 583,24 €</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			
2152	Installations de voirie	15 000,00 €	-5 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage	5 000,00 €	5 000,00 €
2121	Plantations d'arbres et arbustes	10 000,00 €	-4 153,24 €
2128/040	Autres agencements aménagements	0,00 €	522,48 €
21318/040	Autres bâtiments publics	1 651,82 €	5 273,67 €
21318/040	Autres bâtiments publics	1 651,82 €	413,50 €
21311/040	Hôtel de ville	394,50 €	275,01 €
21312/040	Bâtiments scolaires	922,61 €	171,14 €
2152/040	Installations de voirie	0,00 €	4 927,44 €
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00 €	600,00 €
2031	Frais d'études	350 000,00 €	-25 000,00 €
2031.53	Frais d'études	0,00 €	20 000,00 €
2031.52	Frais d'études	0,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>13 030,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>			
10226	Taxe d'aménagement	14 000,00 €	13 000,00 €
1328	Autres	2 254,00 €	30,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>13 030,00 €</b>

#### **DE2021/19. SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE 2021 - ECOLE JACQUES PREVERT.**

Chaque année, la commune contribue au financement des classes de découverte pour des projets d'une durée minimale de trois jours. On compte au 1<sup>er</sup> septembre 2020 : 59 enfants godewaersveldeois à l'école Saint Gérard et 142 à l'école Jacques Prévert.

Vu le dossier de demande de subvention transmis par les enseignantes de l'école Jacques Prévert dans lequel figure le projet pédagogique et le plan de financement portant sur l'organisation d'une classe de découverte du lundi 31 mai au vendredi 4 juin 2021,

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide le versement d'une subvention à l'association coopérative de l'école Jacques Prévert de 1 695,52 €,

Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2021,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

#### **DE2021/20. SOLLICITATION DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE.**

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) a décidé la mise en place d'un Fonds de Soutien à l'Investissement Communal (FSIC) de 50 000 €, à destination des 50 communes du territoire, sur la période 2016-2020, afin de soutenir financièrement des projets communaux,

A la demande de la commune, la CCFI, par délibération 2019/117, a validé le versement de cette contribution au profit du projet de construction du restaurant scolaire prévu à l'emplacement de

l'ancien camping municipal dans la zone de loisirs. Ce projet étant révisé, il convient de modifier la demande de subvention auprès de la CCFI pour un ou plusieurs autres projets.

Le programme d'investissement de 2021 comporte les travaux de réfection et de réaménagement de la rue de Boeschève/impasse Benjamin Devos, et les rénovations des toitures de l'école et du musée.

Considérant que les fonds de concours sont affectés à la réalisation d'un équipement particulier et ne sont pas libres d'emploi,

Considérant les plans de financements prévisionnels,

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite le versement d'une part du FSIC pour les projets suivants pour un montant de 36 000 € :

Dépenses prévisionnelles	H.T	Recettes prévisionnelles	H.T
Travaux rue de Boeschève et impasse Benjamin Devos	99 016,00 €	ADVB 2018	19 682,00 €
		DSIL 2018	32 000,00 €
		DASRDA 2021	7 475,70 €
		FSIC 2014-2020	19 000,00 €
		Commune de Godewaersvelde	20 858,30 €
Réfection de la toiture du musée	68 126,46 €	ADVB relance 2020	34 063,00 €
		FSIC 2014-2020	17 000,00 €
		Commune de Godewaersvelde	17 063,46 €

## **DE2021/21. TRADUCTION DES NOMS DES RUES EN AGGLOMERATION EN FLAMAND ET REMPLACEMENT DES PLAQUES DE RUES.**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Notre patrimoine qu'il soit architectural, paysager ou traditionnel fait partie intégrante de notre histoire commune, il est notre héritage qu'il convient de préserver car il contribue à constituer ce qu'aujourd'hui nous sommes. Une partie importante de ce patrimoine, la langue flamande disparaît peu à peu de nos maisons et de nos rues où il retentissait depuis des siècles. Elle reste présente dans nos expressions et dans une grande partie de nos noms de famille et de nos lieux dits. Sa particularité en fait aussi un atout dans notre développement touristique,

Il est proposé, à l'exemple de beaucoup de régions de France et de villages de Flandre, de manifester notre attachement à notre histoire, à nos traditions et à notre identité en rendant nos plaques de rues bilingues en français et flamand,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à ce que les rues suivantes soient traduites en flamand et à ce que les plaques de rues soient remplacées selon le tableau ci-joint.

Valide le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	H.T	Recettes prévisionnelles	H.T
Achat de 47 plaques de rues bilingues	3 807,25 €	Association Godewaersvelde Histoire et Patrimoine	2 284,00 €
Pose	2 056,00 €	Reste à charge	3 579,25 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de ces décisions.

### **DE2021/22. CESSION D'UN TERRAIN PRIVÉ COMMUNAL RUE HENRI BAILLIEU, PARCELLE AA239**

La parcelle cadastrée AA 239 rue Henri Baillieu est une propriété privée communale de 1 851 m<sup>2</sup>. Elle comprend un chemin piétonnier qui relie la rue Henri Baillieu à la rue de Callicanes.

Considérant qu'excepté le chemin piétonnier, ce terrain ne présente pas pour la commune un intérêt public,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 2 contre et 4 abstentions,

Est favorable à la vente de ce terrain, pour la construction d'un bâtiment à un usage exclusif d'habitation, mais de conserver le chemin piétonnier, selon le plan présenté en annexe.

Autorise le Maire effectuer une division de la parcelle AA 239 et le charge de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires permettant l'application de cette décision.

### **DE2021/23. RESSOURCES HUMAINES. CREATION DE POSTES**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'organisation des services à compter de septembre 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la création :

- de quatre postes à temps non complet de 24/35ème et un poste à temps non complet de 23/35ème pour assurer les missions suivantes : entretien des bâtiments et préparation des repas au restaurant scolaire.

Dit que ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaire C de la filière technique au grade d'adjoint technique,

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade des adjoints techniques.

Modifie ainsi le tableau des emplois,

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 66.

**DE2021/24. PROJET DE SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FLANDRE INTÉRIEURE.**

Vu l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, qui dispose que :

*« Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.*

*Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.*

*Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.*

*Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.*

*Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».*

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu la délibération n°2021/060 en date du 13 avril 2021 relative à la mise en place du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure approuvant à l'unanimité le projet de rapport de schéma de mutualisation,

Considérant que le projet est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Vu le projet de rapport de schéma de mutualisation joint en annexe,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 21h00.